

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-neuf heures quarante-deux, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 février 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

**Présents :** Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, ~~M. Yannick BRETON~~, Mme LISON RETAILLEAU, ~~M. Guillaume KERBRAT~~, ~~M. Alexandre LIEVRE~~, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, ~~Mme Marie-Thérèse LECERF~~, ~~M. Antoine BOUCHU~~.

<u>Nombre de Conseillers :</u>	En exercice	: 13
	Présents	: 8
	Absents	: 5
	Pouvoirs	: 1

**Secrétaire de séance :** Claude CHAUSSADAS

### **2025 -02-11 ■ Renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs en totalité**

Compte tenu du nombre des départs des commissaires depuis 2020 qui est supérieure à 3, nous devons renouveler notre commission en totalité conformément au 3 de l'article 1650 du CGI.

Nous devons délibérer sur une propositions de 24 noms répartis en 12 titulaires, 12 suppléants.

A l'appui de cette délibération, le Directeur départemental des finances publiques désignera les membres de la commission où un nouvelle liste de commissaires habilités à siéger lors des CCID.

Afin de répondre à nos obligations réglementaires, le conseil municipal propose la liste des contribuables ci-dessous :

- LE GALL Claire
- DANIAUD Bernard
- FAUCHERON Noël
- CHAUSSADAS Claude
- ORDRONNEAU Fabrice
- RETAILLEAU Lison
- SICARD Laurent
- BEAUCHAINE Hélène
- GOUGNARD Jean-Luc
- CHAUMONT Olivier
- VIVIER Jean-Jacques
- LIGONNIERE Florian
- MAUNY Cécile
- LIEVRE Alexandre
- ROY Jean-Paul
- LIGONNIERE Brigitte
- BIDON Laurent
- HOUEL Karine
- BERTHEAU Dominique
- VIDAL Jean-Louis
- BOURDET Alizé
- LAFOND Geneviève
- FRAPPIN Jean-Noël
- ARRIGNON Sandrine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de proposer la liste ci-dessus au Directeur départemental des finances publiques.

Envoyé en préfecture le 25/02/2025  
Reçu en préfecture le 25/02/2025  
Publié le  
ID : 085-218501856-20250225-CCID\_25-DE

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme,

En mairie le 25 février 2024

**Le Maire,**  
**Charlotte VIGNEUX**

